



Casamance : la contestation continue

EN 1982-1983, des soulèvements populaires avaient lieu en Casamance. Un mouvement mystérieux, le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de la Casamance) se dissimulait derrière ces actions et rendait publics des tracts, preuve que des jeunes intellectuels étaient associés au mouvement. L'intervention croissante du gouvernement dans le développement économique de la région, développement dont les fruits, d'après les Casamançais, profitaient surtout aux Sénégalais du Nord, était la raison principale des troubles. Le fait, surtout, que des étrangers à la région pouvaient, en invoquant la nouvelle législation nationale, se faire attribuer des terres était mal ressenti dans une région où la terre compte beaucoup, aussi bien au plan matériel qu'émotionnel.

Le MFDC, dans ses tracts, prétendait être un mouvement régional et multi-ethnique, mais certains indices suggéraient qu'il s'agissait surtout d'un mouvement diola. Les troubles se limitaient, en effet, aux régions diola — la Basse-Casamance — alors que les forêts sacrées jouaient un rôle central dans le mouvement. Chez les Diola, les forêts sacrées, des hommes et des femmes, constituent traditionnellement le domaine religieux et politique réservé aux aînés, seulement accessible aux membres initiés. Apparemment, les jeunes intellectuels avaient donc réussi à incorporer les vieilles institutions villageoises dans un mouvement ethno-politique moderne. Le secret qui entoure la direction du MFDC reflète ainsi la manière indirecte et mystérieuse par laquelle les aînés diola, à partir des forêts sacrées, gouvernent traditionnellement leurs villages.

Les soulèvements de 1982-1983 ont été écrasés par l'armée. Des centaines de personnes ont été tuées, d'autres ont été arrêtées. Parmi elles, l'abbé Senghor, qui avait dénoncé dans des discours et des écrits l'expansionnisme politique et culturel des Nordistes en Casamance. Sa participation à la révolte n'ayant pu être établie, il fut finalement libéré. Un certain nombre de rebelles ont cependant réussi à s'échapper et continuent la résistance, à partir des régions boisées frontalières de la Guinée-

Bissau. Une bonne partie de l'armée sénégalaise se trouve désormais clouée sur place en Basse-Casamance. Le président Abdou Diouf refuse de négocier avec les rebelles et la lutte se poursuit. Les autorités ont, certes, réussi à faire croire, surtout à l'étranger, qu'elles contrôlent la situation dans cette région qui accueille beaucoup de touristes et que la résistance a été brisée. En réalité, le soutien de la population diola aux insurgés va croissant et l'organisation de la résistance s'améliore de plus en plus, en suivant les principes qui structuraient jadis les forêts sacrées. Le soutien — financier ou autre — à la forêt « nouvelle » devient de plus en plus une condition *sine qua non* pour pouvoir se dire Diola. La lutte se trouve cependant dans une impasse. Les insurgés sont encerclés par l'armée, mais ils peuvent toujours se réfugier en Guinée-Bissau. Pendant plusieurs années, le mouvement ne s'est pas manifesté à l'extérieur.

Cette situation a changé en 1989. Au cours de cette année, deux nouveaux tracts ont été publiés que nous reproduisons ci-dessous. Quelle est leur fonction et que nous apprennent-ils sur le mouvement et sur son combat ?

Le premier tract est une réponse aux tentatives gouvernementales d'ouverture des négociations et il énumère les conditions préalables posées par les insurgés. La plus importante en est l'exigence d'être représenté par des prisonniers (ou ex-prisonniers) politiques, tels l'abbé Senghor, et non pas par « les Casamançais inclus dans les délégations sénégalaises », considérés comme des traîtres à la nation casamançaise. Cette différence entre vrais Casamançais et Casamançais-traîtres se trouvait déjà dans les tracts antérieurs, ce qui montre que les limites du groupe sont bien définies et bien gardées. Mais par qui ? Cette question nous renvoie à une autre : qui a rédigé ce tract ? Les tracts antérieurs étaient signés « MFDC », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Notre premier tract mentionne comme expéditeur « la Casamance », le deuxième, « la Résistance Casamançaise », ce qui accentue le mystère entourant la direction du mouvement.

Le deuxième tract a comme destinataire le « Peuple du Sénégal » et fournit, point par point, des informations sur la révolte. La plupart des sujets mentionnés sont connus, mais trois points indiquent des développements nouveaux : les armes que les autorités auraient distribuées aux « Sénégalais » vivant en Casamance, la tentative des rebelles de situer leur révolte dans un contexte international, et le sentiment anti-islamique que l'on trouve pour la première fois formulé de façon aussi nette.

S'il est vrai que les autorités ont fourni des armes aux « Sénégalais » vivant en Casamance pour se défendre contre les autochtones, cela voudrait dire que les risques d'escalade augmentent sérieusement. Des questions se posent aussi sur le pourquoi de cette décision. Cela signifie-t-il que le gouvernement ne contrôle plus la situation sur place ?

Ce tract suggère aussi qu'un certain nombre de pays africains et non-africains auraient promis une aide au Président sénégalais dans sa lutte contre les rebelles. Le mouvement dit en détenir les preuves. On accuse aussi le Sénégal d'avoir voulu créer en Basse-Casamance un dépôt de déchets toxiques. Le mouvement prétend être en contact avec *Amnesty International* et dit qu'il fera appel, en temps voulu, à la Cour internationale de justice à la Haye.

Mais le point le plus important soulevé dans ce texte est l'attitude franchement hostile à l'encontre des dirigeants musulmans, attitude qu'on ne trouvait qu'à l'état latent dans les tracts antérieurs. Cela nous amène à poser une question importante : comment se fait-il que dans une région où 80 % de la population a été islamisée (souvent récemment), un mouvement représentant sans aucun doute le « peuple » puisse se tourner contre les chefs religieux ? Deux remarques s'imposent. À mon avis, les dirigeants musulmans visés dans ce tract sont les leaders des « Sénégalais » et non pas ceux des Diola. Mais il est vrai, par ailleurs, qu'une lutte pour le pouvoir oppose, dans les villages diola islamisés, les nouveaux dirigeants musulmans aux leaders politico-religieux traditionnels (les aînés des lignages) groupés autour des forêts sacrées. Superficiellement, les Diola ont été islamisés, mais lors des cérémonies d'initiation des hommes, les aînés se révèlent encore comme les vrais leaders des communautés diola. La forêt sacrée est le lieu de leur pouvoir et il n'est pas étonnant alors que la révolte diola s'organise autour des forêts sacrées et qu'elle porte les traces du combat entre le Coran et la Forêt Sacrée. La façon dont cette lutte évoluera reste une des questions les plus intéressantes pour l'avenir.

Joseph Glaise
janvier 1990

Bibliographie

- DARBON, D., Le culturalisme bas-casamançais, *Politique africaine*, 14, juin 1984.
- DARBON, D., La voix de la Casamance... une parole Diola, *Politique africaine*, 18, juin 1985.
- GESCHIERE, P., VAN DER KLEI, J., La Relation État-paysans et ses ambivalences : modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance), in Terray, E. (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GESCHIERE, P., VAN DER KLEI, J., Popular Protest : The Diola of South Senegal, in Quarles van Ufford, J. & M. Schoffeleers (éds.), *Religion and Development*, Amsterdam, Free University Press, 1988.

Tract numéro 1

Réponse de la Casamance à Jean Collin — 15-89

1 — La Casamance exige son indépendance pour le 25 décembre 1989.

2 — La Casamance n'acceptera du Sénégal aucun centime pour dommages et intérêts avant la proclamation de son indépendance nationale.

3 — La Casamance ne dialogue et ne négocie jamais sous la contrainte. Il faut donc nécessairement libérer tous les détenus politiques Casamançais.

Pas un seul d'entre eux ne doit rester encore en prison. C'est une condition *SINE QUA NON*.

4 — La Casamance considère les Casamançais inclus dans les délégations Sénégalaises qui dialoguent et négocient avec elle comme des Traîtres à la Nation Casamançaise.

5 — Pas un seul soldat Sénégalais ne doit mettre le pied en Casamance. La Casamance ne tolère sur son territoire National que des soldats de l'armée Sénégalaise d'origine authentiquement Casamançaise. C'est une condition *SINE QUA NON*.

6 — Le dialogue et la négociation du Sénégal avec la Casamance passent nécessairement et obligatoirement par les détenus politiques casamançais déjà libérés ou encore retenus dans les prisons sénégalaises.

7 — La Casamance considère l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor comme son seul interlocuteur valable, insurmontable et incontournable face au Sénégal qui le lui a donné pour chef. Ce quelle accepte et confirme volontiers.

8 — Si le Sénégal veut faire la guerre à la Casamance, qu'il ait le courage et l'honnêteté de la déclarer et de la proclamer officiellement et solennellement à la face du pays et du monde entier.

La Casamance ne veut pas la guerre. Mais, si le Sénégal la lui impose. La Casamance fera la guerre au Sénégal ; et cela sur toute l'étendue du territoire sénégalais.

9 — Informé des propositions de Jean Collin, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor ne se sent pas concerné par les démarches Sénégalaises : parce qu'il n'est pas un chien pour ne pas mériter une seule ligne de réponse écrite à ses quatre lettres aux autorités sénégalaises, et aussi parce qu'il n'est pas un chien à qui l'on jette un os ou des sucettes pour aiguïser ou amuser ses crocs.

Il a une autre conception de l'honneur et de la dignité du Peuple casamançais.

10 — Il est de la logique Sénégalaise de vouloir à la fois une chose et son contraire.

* Note de la rédaction : afin d'en respecter l'esprit, *Politique africaine* publie ces documents tels quels, aussi bien la lettre que l'esprit, sans modification ni correction.

D'un côté, le Sénégal parle de paix, de négociation de trêve, et, de l'autre ce même Sénégal inonde la Casamance de troupes fortement armées, qui déferlent sans arrêt sur les combattants de la Résistance casamançaise.

De qui se moque-t-on ? Sûrement pas des Sénégalais.

Dans tous les cas, la Casamance attend d'un pied ferme ces innombrables légions de Mercenaires Blancs et autres encore basés au Sénégal.

11— Le Sénégal parle de Trêve et de paix, et pendant ce temps, son Gouvernement arme fortement et sérieusement les Sénégalais d'origine résidant en Casamance, civils comme militaires.

De qui Jean Collin se moque-t-il ?

Il en est à son douzième voyage en Casamance ces deux derniers mois.

Tract numéro 2

INFORMATIONS

Peuple du Sénégal

La Casamance vous parle :

1) Du 25 décembre 1982 à ce jour 6 juin 1989, les Forces d'interventions et de Répression envoyées par le Président Abdou Diouf ont perdu plus de VINGT MILLE hommes en Casamance.

L'élite de l'Armée Sénégalaise a péri dans la guerre de Casamance. Ce qui rend aujourd'hui le Sénégal incapable de mener une guerre contre un pays étranger, surtout après avoir limogé des Officiers de valeur qui ont eu tort d'être des Casamançais.

Les charognards de nos villes ont immigré vers les champs de bataille afin de s'y nourrir sans peine.

2) Ces lourdes pertes ont obligé le Président Abdou Diouf à recourir, dès 1984, à l'Extérieur : États ou courtiers, pour obtenir l'aide de Troupes régulières ou de Mercenaires, afin de poursuivre cette Guerre injuste, meurtrière et interminable de Casamance. Plus de VINGT pays ont répondu à son appel dont :

- a) un pays européen,
- b) un pays asiatique,
- c) un pays africain Lusophone,
- d) trois pays africains Anglophones,
- e) six pays africains Arabophones,
- f) dix pays africains Francophones, etc.

La résistance Casamançaise détient des pièces à conviction.

Le Président Abdou Diouf s'est même payé le luxe et le culot de recourir à des éléments et services d'un Parti que le Sénégal avait jadis trahi : Senghor, Abdou Diouf et Jean Collin, jusqu'à livrer beaucoup de ses cadres et personnages influents à un Gouvernement de leur Pays qui leur était hostile au point de les tuer. Tout le monde le sait, et la Casamance en prend acte.

3) Le Sénégal a armé des Wolof, des Toucouleur et autres Ethnies du Sénégal émigrées, en Casamance avec des consignes et instructions précises, pour prêter main forte aux Forces d'Intervention et Répression à des moments précis. Tout le monde le sait et la Casamance en prend acte.

4) La Casamance est truffée de Gendarmes, Policiers et autres Agents de Renseignements déguisés en colporteurs infatigables et omniprésents à toute heure du jour et de la nuit.

5) Des Ethnies émigrées en Casamance effectuent régulièrement de substantielles cotisations, en nature et en espèces pour soutenir le Président Abdou Diouf dans sa Guerre injuste de Casamance.

Des chefs Religieux ont versé des millions et même des milliards pour aider le Président Abdou Diouf à briser la Résistance Casamançaise. Tout le monde le sait et la Casamance prend acte.

6) Des Sacrifices sont offerts et des Prières faites dans des Mosquées et autres lieux de Rencontres pour obtenir du Ciel l'écrasement total et définitif de la Résistance Casamançaise. Tout le monde le sait et la Casamance en prend acte.

7) Jusqu'à ce jour, 6 juin 1989, les Forces d'Intervention et de Répression spolient, torturent atrocement, emprisonnent et tuent un nombre incalculable d'innocents en Casamance et même de l'autre côté de la Frontière.

Déjà, du 25 décembre 1982 au 25 décembre 1987, plus de trente-cinq Détenus Politiques Casamançais ont péri à la suite des tortures qui leur avaient été infligées par les Forces d'Intervention et de Répression (Armée, Gendarmerie, Police). Un vieillard de plus de soixante-dix ans a péri de cette manière en prison.

Les massacres continuent donc. Les Autorités Administratives informées disent, à commencer par les Gouverneurs de Région, que les Forces ne font que leur devoir. La Casamance en prend acte.

8) La Résistance Casamançaise doit dénoncer aussi la liquidation des malades d'origine et ethnies casamançaises dans les Hôpitaux et autres lieux de soins sanitaires quand on ne liquide pas les casamançais dans les prétendus accidents ou par des empoisonnements et autres moyens sophistiqués. La Casamance en prend acte.

9) Les Forces d'Intervention et de Répression détruisent la Brousse et la Forêt de Casamance quand elles ne s'acharnent pas sur les Céréales et autres denrées par des produits chimiques et la coupe des plantes.

La Casamance qui entend le Président Abdou Diouf chanter sans cesse son Refrain à sous de Sécheresse et de Déforestation pour alimenter son tonneau des Danaïdes que sont les coffres de l'État Sénégalais, cette Casamance qui voit Abdou Diouf brûler notre Forêt en prend acte.

10) Une base militaire a été inaugurée à Elinkine, Département d'Oussilyl, le 31 mai 1989. Initialement, cet emplacement devait abriter des déchets Toxique venus de partout. Il n'est dit que cette destination première ne demeure pas la fin ultime de cette réalisation. Sous prétexte d'activités militaires.

La Casamance n'exclut pas non plus une exploitation frauduleuse des richesses de son sous-sol.

11) La Casamance exige la Libération immédiate et sans condition de tous les Détenus Politiques Casamançais. Ils sont plus de dix, qui croupis-

sent encore dans g  les S  n  galaises du Pr  sident Abdou Diouf qui parle sans cesse des Droits de l'homme. Ammesty International le sait.

12) Des s  n  galais de souche   migr  s en Casamance refusent d'occuper des Terrains contigus    ceux destin  s    des gens de souche Casaman  aise. Ils exigent des Terrains de leur choix et on les leur donne. Tant pis pour les vrais propri  taires.

13) Pour mieux brouiller les populations, on rase des Autels et Bois Sacr  s pour implanter des Mosqu  es.

14) C'est une autre forme de Discrimination dans le prolongement de celle effectu  e par le Pouvoir S  n  galais qui veut faire croire au pays et au monde entier que la justice Guerre de lib  ration de la Casamance est le seul fait des Diola : « ces chiens de Diola », comme le r  p  tent sans cesse les Forces d'Intervention et de R  pression,   mules de l'Afrique du Sud.

15) La m  me discrimination fait que, partout en Casamance, le moindre emploi est attribu   aux S  n  galais d'origine, au d  triment des Casaman  ais de souche, tous diff  rentes et venus les premiers.

16) L'Arm  e S  n  galaise viole sans cesse et d  lib  r  ment le Territoire National de la Guin  e-Bissao alors que les Nationalistes et combattants Casaman  ais se trouvent toujours en Territoire Casaman  ais. C'est une provocation.

17) Devant l'obstination du Pr  sident Abdou Diouf    vouloir briser la R  sistance Casaman  aise par la force et par une Guerre injuste et longue, la Casamance, apr  s avoir subi cette Guerre injuste et atroce, pendant sept ans, dans l'espoir d'une solution moins violente, se voit d  sormais dans l'obligation de porter son cas devant les Nations Unies et la Cour internationale de Justice de La Haye.

Elle d  terminera la date et les modalit  s de cette d  marche.

Vive La Casamance Libre.

Ici La R  sistance Casaman  aise.